



## Conditions générales

### **Règlement**

Évidemment après votre réservation téléphonique ou par mail, **50% du montant** de votre séjour devra nous être réglé par **Paypal** ou par **chèque encaissé et non remboursé** accompagné du **formulaire imprimable** sous **8 jours maximum**.

Dès réception du formulaire, votre **réservation** deviendra **définitive** et un email vous sera retourné.

C'est-à-dire, en cas de **retard** ou **non réception** dans un délai de **8 jours** (à compter de la réservation par téléphone), **l'option de réservation sera levée**.

**ATTENTION** : Pour les voitures électriques, aucun branchement n'est autorisé sur la propriété.

### **Moyens de paiement**

Chèque bancaire libellé à l'ordre de Mr et Mme Bourgeois, espèces, ou PayPal, accompagnés du formulaire complété, daté et signé.

### **Arrivée-Départ**

Les **arrivées** se font entre **16 h et 19h** (sauf accord avec les propriétaires).  
En cas **d'empêchement** ou **d'arrivée tardive**, il est **impératif** de nous prévenir.  
Les **départs** se font à **11 h**. Les hébergements doivent être laissés propres.  
Toutes détériorations doit être signalée avant votre départ.

## **Enfants**

Pour bénéficier de la **gratuité** pour les enfants de **moins de 2 ans**, vous devrez **présenter** un document justifiant **leur âge** (sauf nourrissons bien sûr !)

## **Covid-19**

Les clients ayant **réservé leurs séjours** mais qui n'ont **pas** ou qui ne **veulent pas** avoir de **pass sanitaire** ne pourront pas faire jouer un **cas de force majeure** pour une **annulation** et donc obtenir un remboursement.

Apporter vos oreillers et linge de toilette (protocole sanitaire mis en place par nos soins).

## **Annulation**

Pour tout **séjour annulé** entre **30 et 15 jours** avant la **date prévue**, nous retiendrons **50% de l'acompte** du séjour.

Pour tout **séjour annulé** dans les **15 derniers jours**, vous ne pourrez prétendre à un remboursement ou une réduction.

Passé un délai de **24 heures** à compter du jour prévu d'arrivée, si **le locataire** n'a pas prévenu de son **retard** et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous **réservons le droit de relouer** l'hébergement, le montant de la totalité du séjour sera conservé à titre d'indemnités.

En cas de **départ anticipé** de la location du **gîte** ou **hébergement insolite** pour quelques raisons que ce soit – vous ne pourrez prétendre à une réduction du coût de la location.

Le client ne pourra prétendre à quelconque indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure (Covid, Pass Sanitaire) ou pour des raisons tenant à la sécurité du voyageur.

## **Capacité des hébergements**

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personne. Le propriétaire se donne le droit de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne pourra pas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat initial. En cas de départ anticipés des clients, aucun remboursement ne pourra être exigé.

## **Tabac**

Il est formellement **interdit** de fumer dans **les hébergements**. Le tabac devra être « consommé » à l'extérieur des locaux, les mégots éteints déposés dans les pots qui sont à plusieurs endroits sur la propriété.

## **Animaux Domestiques**

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés (sauf dérogation moyennant un supplément), afin de ne pas perturber les animaux présents sur le Domaine Vendée Yourte.

## **Droit à L'image**

Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo ou à vous filmer pour les besoins de notre publicité. Dans le cadre de la loi vous pouvez refuser la diffusion de votre image. Pour cela il est nécessaire de nous faire connaître votre souhait par écrit.

## **Visiteurs – Personne supplémentaire**

Tout contractant s'engage à signaler à l'avance les éventuels visiteurs ou personne supplémentaire.

## **Piscine**

Toutes sortes de maillot de bain est accepté et obligatoire. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Vendée Yourte décline toute responsabilité en cas d'accident et en cas de non-respect des dispositifs de sécurité (ouverture sans accord et intentionnelle du toit de piscine ...) De la part de leurs clients. La piscine est chauffée à partir de mi-mai.

## **Mineurs**

Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner seuls sur le terrain.

## **Barbecues**

Des barbecues individuels à feu de bois sont à disposition sur le terrain avec les dispositions obligatoires. Nous ne fournissons pas le charbon de bois.

## **Objets perdus ou oubliés**

Tout objet oublié réclamé après le départ, fera l'objet du règlement de l'envoi en colis sécurisé payé avant l'envoi. Vendée Yourte décline toutes responsabilités en cas de perte d'objets.

## **Bons cadeaux**

Les bons cadeaux sont émis et envoyés dès la réception du paiement dans son intégralité. La durée de validité du bon cadeau est de 2 ans à compter de sa date d'émission.

## **Annulation du propriétaire**

Si le propriétaire annule le séjour, il doit en informer le client par téléphone préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre en état les lieux qu'il aura occupés (gîte, roulotte, yourtes, kota, tiny house, sanitaires jardins, etc ...)

## **Le gîte**

**Une caution de 300€ est exigée à la réservation.** Un état des lieux est réalisé à l'arrivée et au départ des locataires. **Frais de service obligatoire de 30€ est appliqué pour les locations en formule Gîte.**